Informations de base

2003/2105(INI) INI - Procédure d'initiative	Procédure terminée
Emploi: politique des pays candidats, documents d'évaluation conjointe **Subject** 4.15 Politique de l'emploi, lutte contre le chomage 8.20.20 Volet social et emploi et élargissement	

Acteurs principaux

Parlement européen

Commission au fond	Rapporteur(e)	Date de nomination
EMPL Emploi et affaires sociales	ETTL Harald (PSE)	12/03/2003

Commission pour avis	Rapporteur(e) pour avis	Date de nomination
AFET Affaires étrangères, droits de l'homme, sécurité commune, défense	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	

Commission européenne

DG de la Commission	Commissaire
Emploi, affaires sociales et inclusion	

Evénements clés

Date	Evénement	Référence	Résumé
30/01/2003	Publication du document de base non-législatif	COM(2003)0037	Résumé
05/06/2003	Annonce en plénière de la saisine de la commission		
09/07/2003	Vote en commission		Résumé
09/07/2003	Dépôt du rapport de la commission	A5-0282/2003	
23/09/2003	Décision du Parlement	T5-0396/2003	Résumé
23/09/2003	Fin de la procédure au Parlement		

Informations techniques

Référence de la procédure	2003/2105(INI)

Type de procédure	INI - Procédure d'initiative
Sous-type de procédure	Rapport d'initiative
Base juridique	Règlement du Parlement EP 55
État de la procédure	Procédure terminée
Dossier de la commission	EMPL/5/19623

Portail de documentation

Parlement Européen

Type de document	Commission	Référence	Date	Résumé
Rapport déposé de la commission, lecture unique		A5-0282/2003	09/07/2003	
Texte adopté du Parlement, lecture unique		T5-0396/2003 JO C 077 26.03.2004, p. 0021-0059 E	23/09/2003	Résumé

Commission Européenne

Type de document	Référence	Date	Résumé
Document de base non législatif	COM(2003)0037	30/01/2003	Résumé
Document annexé à la procédure	SEC(2003)0200	18/02/2003	
Document de suivi	COM(2003)0663	06/11/2003	

Emploi: politique des pays candidats, documents d'évaluation conjointe

2003/2105(INI) - 23/09/2003 - Texte adopté du Parlement, lecture unique

En adoptant le rapport d'initiative de M. Harald ETTL (PSE, A) sur les politiques de l'emploi dans les pays candidats, le Parlement européen a totalement entériné la position de sa commission au fond (se reporter au résumé du 9 juillet 2003). Pour l'essentiel, le Parlement demande la mise en place par les pays candidats, de stratégies pour l'emploi dans les régions en crise afin de prévenir tout nouveau processus d'émigration et de paupérisation de la société. Tout doit être fait pour lutter contre le chômage, et notamment celui des jeunes (qui atteint un taux de 20% dans ces pays) et pour mettre en place un environnement favorable au travail. C'est pourquoi, le Parlement suggère la conduite d'une politique ciblée d'implantation d'entreprises et la mise en place d'un instrument supplémentaire d'aide visant à prévenir le risque d'appauvrissement de la population dans le contexte de la restructuration industrielle. Des mesures doivent être prises pour garantir la transposition de l'acquis communautaire dans le domaine de la santé et de la sécurité au travail, même si cette législation peut avoir un coût très élevé pour les pays candidats. Le Parlement demande la mobilisation de fonds publics pour le financement d'investissements dans les ressources humaines (éducation, formation) et dans les activités de recherche et de développement. Il réclame en outre, la mise en oeuvre de mesures spécifiques pour assurer l'égalité de traitement des personnes handicapées. Enfin, une attention particulière devrait être accordée au sort des exploitations agricoles et à la situation des femmes, pour lesquelles une série de mesures spécifiques sont réclamées (accès à l'éducation, à la formation professionnelle, à l'emploi au même niveau que les hommes, prévision de mesures pour concilier vie professionnelle et vie familiale, lutte contre les discriminations).

Emploi: politique des pays candidats, documents d'évaluation conjointe

2003/2105(INI) - 30/01/2003 - Document de base non législatif

OBJECTIF : présentation de l'état d'avancement de la mise en oeuvre des documents d'évaluation des politiques de l'emploi dans les pays candidats. CONTENU : la Commission a adopté un rapport sur la situation du marché de l'emploi dans les pays candidats (tous sauf la Turquie) et les défis dans le domaine de la politique de l'emploi auxquels ils se trouvent confrontés dans la période qui précède l'élargissement prévu en 2004. Le rapport indique notamment que les pays candidats ont réalisé des progrès en matière de transformation de leurs marchés du travail et d'adaptation des

politiques en vue de progresser vers les objectifs de la stratégie européenne pour l'emploi et du processus de Lisbonne. Cependant, il existe des différences importantes entre les performances des pays candidats et celles des États membres actuels. Ainsi, les données disponibles les plus récentes montrent que si l'élargissement avait lieu aujourd'hui, le taux d'emploi de EU25 serait de 62,6% (et de 62,4% pour une Union à 27). Or, le taux d'emploi d'EU15 est de 63,8%. La stratégie de Lisbonne fixe un objectif intermédiaire pour le taux d'emploi de l'UE de 67% en 2005. Le PIB moyen par tête d'habitant dans l'UE chuterait, d'après les données actuelles, de 13% dans EU25 et de 18% dans EU27. Il importe dès lors d'accélérer le rythme des réformes. Dans un contexte de restructurations économiques rapides, qui porte la croissance économique, et qui se poursuivra après l'adhésion, le rapport identifie quatre grandes priorités stratégiques pour les marchés du travail des pays candidats : 1) l'accroissement de l'offre de main-d'oeuvre : il s'agit de faire revenir sur le marché du travail des pourcentages importants de la population en âge de travailler, en tant que condition préalable à un développement économique et social; 2) le relèvement des taux d'emploi qui, conjugués à une croissance de la productivité, constituent une condition essentielle à une forte croissance économique, à une réelle convergence des revenus et à la réalisation des objectifs fixés à Lisbonne et Stockholm en matière d'emploi; 3) la conjugaison d'un meilleur fonctionnement du marché intérieur avec la restructuration de l'économie afin que le marché du travail permette aux travailleurs de faire face aux mutations économiques et de délaisser les industries en déclin au profit des industries modernes; 4) l'amélioration des niveaux de qualification dans un contexte de vieillissement de la force de travail, de restructuration et de pressions futures liées aux adaptations au marché unique : il s'agit notamment de porter la productivité aux niveaux requis de façon à être compétitif dans une UE élargie. Dans l'ensemble, le rapport souligne le besoin urgent pour les économies des pays candidats d'accroître les taux d'emploi et l'emploi dans les services, de réduire la dépendance vis-à-vis de l'agriculture et des secteurs industriels traditionnels, et de relever les niveaux de qualification. Ce rapport aidera les pays candidats à élaborer leurs "plans dedéveloppements nationaux" qui présenteront leurs politiques en matière d'emploi et de ressources humaines, y compris le recours au fonds social européen, ces plans devant être soumis à la Commission durant le premier semestre 2003. La Commission présentera un autre rapport sur l'état d'avancement concernant les marchés de l'emploi des pays candidats à l'automne 2003.